

CHARTRE DE VALEURS D'INNOVALES

PRÉAMBULE

Consciente des défis qui s'annoncent et des profondes mutations en cours, l'association InnoVales a la conviction que la compétitivité des territoires et la pérennité des entreprises dépend désormais de la conciliation entre profit et « valeur ajoutée sociale et environnementale ».

Elle a donc pour ambition de promouvoir toute forme d'activité économique (création d'entreprise, d'emplois et d'activités) innovante, ayant un impact social et environnemental positif, selon les principes du développement durable.

En tant que Pôle Territorial de Coopération Economique, elle intervient sur un **territoire donné** - le Genevois Français et la Vallée de l'Arve - dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain.

Elle place **la coopération entre ses membres et ses parties prenantes** au coeur de ses processus de production, en vue de concevoir des solutions économiques innovantes, soutenables pour l'environnement et la cohésion sociale. Elle privilégie les circuits économiques collaboratifs et de proximité, en privilégiant le brassage des compétences et la complémentarité des expériences. Elle fait de cette diversité un atout et une source d'inspiration.

Ces principes sont au coeur de son projet associatif.

En adhérent à InnoVales, tout membre les accepte et s'efforcera de s'y conformer dans l'exercice de son activité professionnelle.

CHARTE DE VALEURS D'INNOVALES

PRINCIPE N°1

AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET DÉSIRABLE DU TERRITOIRE

Tout adhérent conscient de l'enracinement de son activité dans le territoire en est un acteur déterminant. Par ses choix, et le déploiement de ses projets, il s'engage à privilégier un modèle répondant aux critères du développement durable :

- Viabilité économique,
- Inclusion sociale et priorité donnée à la ressource humaine locale,
- Recherche systématique de la diminution de l'impact environnemental.

Il s'engage à appliquer dans son entreprise l'ensemble des actions concourant à cet objectif de performance durable.

PRINCIPE N°2

AGIR POUR UN ÉCOSYSTÈME TERRITORIAL RENFORCÉ ET INCLUSIF

Il s'agit de développer de l'emploi et de l'activité économique locale par le recours systématique à des fournisseurs de proximité et la participation à des circuits courts et collaboratifs dans les systèmes de création de valeurs des membres.

Tout adhérent s'engage à privilégier dans ses relations et activités professionnelles des partenaires et parties prenantes également implantés sur le territoire. Il fait de cette chaîne de valeur territoriale un avantage compétitif par rapport à ses concurrents.

CHARTRE DE VALEURS D'INNOVALES

PRINCIPE N°3

AGIR LOYALEMENT ET DE FAÇON BIENVEILLANTE AVEC L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ D'INNOVALES

En ce qu'ils sont membres d'une même communauté, les adhérents s'engagent à développer des courants d'affaires, conformes aux ambitions du projet associatif auquel ils contribuent.

Ils s'engagent également à communiquer à l'équipe des salariés d'InnoVales le volume d'affaire annuel généré par leur adhésion à l'association, en vue de mesurer l'impact de celle-ci sur leur CA annuel.

Les adhérents s'engagent à compétence et offre équivalente, à privilégier des partenaires également membres d'InnoVales, et respectueux des valeurs portées par l'association.

PRINCIPE N°4

PARTICIPER LOYALEMENT AUX INITIATIVES ET AU DÉVELOPPEMENT PORTÉ PAR L'ASSOCIATION

Les adhérents sont partis prenantes de la réussite du projet porté par l'association. Ils s'engagent à participer et à proposer toute initiative ou action conforme aux activités d'InnoVales et à l'associer à toute action lui permettant de développer ses compétences.

CHARTRE DE VALEURS D'INNOVALES

Les adhérents s'engagent à communiquer sur leur appartenance à l'association auprès de leurs clients et prospects. Ils s'engagent également à promouvoir les ambitions et les principes de l'association. Ils participent régulièrement aux instances statutaires et aux groupes de travail de l'association.

PRINCIPE N°5

CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DU PROJET PAR LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES ET LA MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES

Les adhérents s'engagent à régler annuellement leur cotisation dès réception de l'appel à renouvellement.

Ils s'engagent à présenter de nouveaux membres au bureau de l'association qui a en charge l'examen des candidatures avant validation par le CA.

Les adhérents s'engagent également à proposer des projets chaque année qui nourrissent l'activité d'InnoVales et de ses membres pour contribuer à sa pérennité et à la poursuite de l'expérimentation de modèle de développement privilégiant les critères du développement durable.

Les adhérents s'engagent à créer autour d'InnoVales une communauté bienveillante, de nature à favoriser son déploiement et celui des valeurs de la présente charte.